



le 26 avril 2020

## Une Direction illicite mène à SUD !

Ah... notre chère Direction : butée mais prônant la co-construction, fermée mais prônant le dialogue.

Prochains comptes rendus SUD sur [www.sudhague.fr](http://www.sudhague.fr) : mardi 28 (CSE), jeudi 30 avril, mardi 05 (CSE) et jeudi 07 mai.

### Chômage partiel abusif

SUD ne cédera jamais aux sirènes de la radicalité contrairement à notre Direction. Nous soulevons le problème, nous en discutons de façon constructive et avançons étape par étape.

En dernier ressort, SUD n'hésitera jamais à aller en justice : projection conventionnelle (qui ne s'appuie sur rien), circulaire OMF, droit de grève, licenciement abusif et infondé.

Pour la période de chômage partiel allant de mi-mars au 02 avril, SUD a essayé à plusieurs reprises, arguments solides à l'appui, de faire régulariser la situation par le dialogue. En vain. La Direction demeure inflexible. Elle a d'ailleurs remis en place la méthode utilisée en janvier 2018 où nos hiérarchiques envoyaient des emails, standardisés par DRH, en réponse aux contestations sur les congés imposés.

En contestant vos journées, comprises entre mi-mars et le 02 avril 2020, mises en chômage partiel abusivement (code CHE sur PERSO), vous recevrez donc de votre hiérarchie un joli email standardisé. **N'hésitez pas à nous contacter pour toute aide et/ou précision sur cette contestation.** SUD, comme pour tous les dossiers juridiques que nous portons, informe les salariés à chaque étape et informe du résultat quel qu'en soit le sens ! **Nous allons jusqu'au bout et en toute transparence.**

### Activité partielle et budget CSE

SUD rappelle également que l'activité partielle aura un impact sur la future dotation du CSE étant donné que celle-ci est calculée sur la masse salariale brute. Nous aurons une vision plus précise de cet impact sur le budget du CSE à la fin de l'activité partielle. Une chose est certaine : plus le nombre d'heures payées en activité partielle sera élevé, plus la dotation sera faible. **Nous avons demandé une négociation à ce sujet, demande évidemment restée sans réponse.**

### Un changement de Directeur ?

Des « bruits de couloir » courent sur un changement de Directeur après la crise COVID-19 et plusieurs d'entre-vous nous ont demandé si nous avons des informations à ce sujet.

SUD n'a aucune information à ce sujet. Bien-sûr, ce changement apparaît de plus en plus probable puisque le Directeur est arrivé en octobre 2013 (d'ailleurs, SUD s'est déjà ouvertement inquiété qu'on lui applique une rétroactivité d'activité partielle à cette date). #Geppettorano

### NOUVEAU HOLD-UP ÉPINGLÉ PAR SUD



## CSE - participation vacances

Lors du CSE du 21 avril, SUD a évoqué les problèmes de prélèvements effectués par le CSE.

- **Le prélèvement pour l'épargne chèques vacances n'a pas pu être réalisé en avril** car il était impossible de traiter ces échéances dans le contexte actuel à cause du logiciel. **La fin des mensualités est donc décalée d'un mois** (exemple : si le dernier prélèvement pour votre épargne en chèques vacances était prévu en juin, il sera en juillet).
- **Des soucis de prélèvements ont également été notés sur la participation vacances.** Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le BGAS : [bgas@cseoclahague.com](mailto:bgas@cseoclahague.com)

Dans la continuité, SUD va évoquer, lors du CSE du 28 avril, les problématiques liées à la participation vacances auxquelles sont confrontés de nombreux salariés. **SUD rappelle l'obligation légale des agences pour les voyages annulés jusqu'au 15 septembre 2020 : soit rembourser intégralement, soit remettre un avoir valable 18 mois (ordonnance du 25 mars 2020).**

**Cas des salariés ayant choisi la participation vacances en « après-séjour » mais dont le séjour est annulé** : si le salarié estime qu'il ne pourra pas bénéficier de la participation vacances en 2020, il lui faut à notre sens pouvoir demander à basculer en épargne chèques vacances en adaptant si besoin les échéances.

**Cas des salariés ayant choisi la participation vacances en « avant-séjour »** : si le séjour est annulé, il faut pouvoir répondre à ce que devient la participation (vacances et transports). Le salarié doit-il la rembourser ? Auquel cas il lui faut pouvoir : soit bénéficier de la participation vacances sur un autre séjour en 2020, soit pouvoir basculer en épargne chèques vacances. En cas de remboursement, il est essentiel que le salarié puisse étaler le remboursement jusqu'à la fin de l'année (cas d'un salarié ayant par exemple un avoir de 3000€ en agence mais ayant bénéficié d'une participation avant-séjour de 1000€ - vacances + transport).

**Si chaque cas devra être regardé individuellement, il convient que le CSE établisse des règles générales de régularisation.** SUD va écrire à l'ensemble des élus, afin que le CSE puisse apporter une réponse dans les meilleurs délais.

SUD se déclare d'ores et déjà favorable à l'étalement de remboursement, à faciliter les nouvelles demandes d'épargne chèques vacances et à s'assurer qu'aucun salarié ne se retrouve dans le cas d'une « année blanche CSE » à cause d'une annulation liée à la crise COVID-19 (ni participation vacances, ni épargne chèques vacances).

## Horaires variables post-déconfinement ?

« Plus de 2 RTT sécables désorganiseraient l'usine ! » (dixit la Direction lors des négos sur RTT sécables).

La Direction abordera au prochain CSE les mesures envisagées sur "l'après 11 mai" pour gérer : le flux d'entrée de personnel sur le site, les navettes internes, la restauration, etc.

**La Direction n'écartera plus l'idée d'élargir la plage horaire de badgeage afin d'étaler le flux de salariés entrant sur le site en HN.** Des décrets en cours, ou devant passer prochainement, donnent pouvoir à la Direction de le faire unilatéralement.

Les Organisations syndicales ont proposé de cadrer cela dans un accord (horaires, moyens de transport,...). La Direction a fait savoir qu'elle allait réfléchir à cette demande.

Pour mémoire, **SUD n'a aucune position dogmatique sur les horaires variables** (inutile d'en taire le nom même pour une période spécifique) et nous avons même réalisé une proposition l'année passée sur le modèle "Airbus Group" permettant par exemple :

- **des plages horaires de 6h30 à 9h30 et de 15h30 à 18h30** (transposées au site : 15h15 à 18h15),
- **de cumuler des heures du lundi au jeudi afin d'avoir un vendredi court (compte temps hebdomadaire).**

**La mise en place d'horaires variables, même temporaire, doit se lier à un accord sur le maintien des lignes de bus HN. Ces propositions sont d'autant plus importantes qu'elles se concilient dans ce contexte avec la santé et la sécurité des salariés !**

Dans la situation actuelle, il faut noter que c'est lié à des besoins de distanciation et de gestion du flux liés aux règles sanitaires additionnelles, il convient ainsi, **pour l'ensemble du personnel et pour tous les régimes de travail, que les temps de trajet soient augmentés !** Ce n'est pas aux salariés de supporter seuls encore plus de contraintes (proposition alternative de SUD du 15 avril suite au refus de la Direction de notre proposition principale demandant à stopper temporairement les badgeuses et Saphir). Quand on sait que DRH répondait encore récemment sur l'aspect temps de trajet « On ne demande pas aux salariés de venir plus tôt ! », on ne peut qu'espérer une ouverture d'esprit plus large.

SUD sera donc très attentif à la façon dont seront mis en place ces horaires variables qui n'en portent pas le nom. **La Direction va-t-elle imposer des horaires selon les services comme pour la restauration ?** La Direction acceptera-t-elle d'augmenter les temps de trajet temporairement? Acceptera-t-elle de mettre des horaires et compte-temps plus adaptés ?

**ALERTE CULTURE GÉNÉRALE ÉTABLISSEMENT** : pour faire des EPR en origami, faire des opérateurs en ballons pour gonfler les effectifs, avoir un best-of des meilleurs gags racontés lors des présentations « Projet Site », fabriquer des masques avec des slips à l'aide d'une leçon ponctuelle mise sur la GEIDE, cuisiner une galette des rois avec votre chef d'installation ou jouer au jeu « des 7 erreurs - édition spéciale du Creusot », **merci de bien lire les communications quotidiennes de la Direction.** Pour avoir un "work Atome" plus réaliste : [www.sudhague.fr/Documents/1587652716.pdf](http://www.sudhague.fr/Documents/1587652716.pdf) . Pour adhérer au syndicat SUD Orano Cycle La Hague, merci d'écrire à [sud.anc.lahague@gmail.com](mailto:sud.anc.lahague@gmail.com) ou d'appeler au 06.71.56.07.74 ! #nhésitezplus!